

DELf A1 tout public

RS1697 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	100
Formacode(s)	15254
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL · SIRET : 18004306900012

Partenaires habilités

112 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 63 à former et organiser l'évaluation, 39 à former et 10 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3P DEVELOPPEMENT	83866437300027	Former
ABSOLUTE MJ SOLUTIONS	81964881700016	Former
ACCORD ECOLE DE LANGUES	35355787900049	Former
ACFAL FORMATION	80235447200044	Former et organiser l'évaluation
AKREATOR FORMATIONS	79054901800030	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	33143308600021	Organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	33397544900021	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	37785754500042	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE BORDEAUX AQUITAINE	32962634500071	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE DE CAYENNE	49817181800020	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 112 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs1697-delf-a1-tout-public/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Toutes les activités professionnelles nécessitant la maîtrise du français à l'oral et/ou à l'écrit (français langue étrangère)

Reconnaissance d'un niveau de français (A1) harmonisé sur les niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe

Le DELF A1 tout public est un diplôme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, validant un le niveau A1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe) qualifié de niveau « introductif ou découverte ».

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le DELF A1 repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique.

La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières relève de la compréhension,

l'expression, l'interaction et la médiation. Ce schéma a conditionné l'élaboration des examens au sein desquels sont systématiquement évaluées, pour chaque niveau, les quatre activités langagières, avec selon les niveaux une place plus ou moins importante accordée à l'interaction et à la médiation.

Le niveau A1 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets ; à se présenter ou à présenter quelqu'un, à poser à une personne des questions le concernant et à répondre au même type de questions ; à communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Le DELF A1 tout public évalue les 4 activités langagières :

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre très courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne. (2 écoutes)

Durée maximale des documents : 3 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes environ

Note sur 25 points

COMPRÉHENSION DES ÉCRITS

Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur quatre ou cinq documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne ;

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Note sur 25 points

PRODUCTION ORALE

Épreuve en trois parties :

- entretien dirigé ;
- échange d'informations ;
- dialogue simulé.

Durée de l'épreuve : 5 à 7 minutes (1 minutes de préparation)

Note sur 25 points

PRODUCTION ÉCRITE

Épreuve en deux parties :

- compléter une fiche, un formulaire ;
- rédiger des phrases simples (cartes postales, messages, légendes, etc.)

sur des sujets de la vie quotidienne.

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Note sur 25 points

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le diplôme DELF A1 tout public peut être proposé à tous les publics. Extrait de l'arrêté ministériel, Art. 1er : « Les personnes de nationalité étrangère et les Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français peuvent se voir délivrer un diplôme d'études en langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de langue française (DALF) qui leur sont réservés. »

Cas particulier : pour ne pas introduire de disparités dans le traitement des élèves dans le cadre de la convention conclue entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), la Mission laïque française (MLF) et le CIEP, l'ensemble des élèves des classes homologuées pourra se présenter aux épreuves du DELF et/ou du DALF.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.ciep.fr/delf-dalf>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1697/>